

L'AGENDA RURAL

la lettre  Septembre 2022 - Numéro 2  en Vendée

édito



L'Agenda rural vise à accompagner les élus, les citoyens, les professionnels qui font preuve d'innovation sur leur territoire pour améliorer leur quotidien et leurs activités. Sa mise en œuvre doit permettre à chaque citoyen de s'épanouir dans sa vie de famille, ses études, son travail et ses loisirs quel que soit son lieu de résidence. C'est pourquoi les mesures de l'agenda rural sont extrêmement variées. Celles en faveur de l'accès et de la promotion de la culture y trouvent donc tout naturellement leur place.

Le numéro 2 de la lettre de l'Agenda rural est consacré à la culture et présente les mesures à disposition des porteurs de projets et l'accompagnement dont ces derniers peuvent bénéficier.

La mesure phare en la matière est la création de Microfolies, à savoir un tiers-lieux culturel adossé à un musée numérique. A ce jour, le département de la Vendée est le premier de la région Pays de Loire par le nombre de Microfolies créées. Ce succès démontre que les territoires ruraux sont aussi des territoires culturels, dotés d'un fort potentiel d'expérimentation, d'innovation et de développement. C'est par exemple le cas à Saint-Jean-de-Monts, première microfolie en fonction en Vendée, où l'équipement culturel est associé notamment à un espace France services, un espace de coworking, un relai assistante maternelle...

D'autres mesures telles que les actions « hors les murs », sont également encouragées, pour pallier le manque parfois d'institutions culturelles dans les territoires ruraux, malgré l'existence d'un réel maillage territorial.

Ces mesures de l'Agenda rural complètent les dispositifs de droit commun qui seront rappelées dans ce numéro dont peuvent bénéficier les collectivités rurales. Elles visent d'une part à répondre aux enjeux de transmission des savoirs, de démocratisation de la culture et de développement de la vie culturelle des territoires.

D'autre part, et parce que la culture constitue aujourd'hui un facteur d'attractivité des territoires, toutes ces mesures contribuent au développement économique des zones rurales et participent au bien vivre en milieu rural. Il s'agit de répondre au besoin de populations à la recherche d'une qualité de vie meilleure et habituées à un environnement culturel de qualité et de proximité.

Comme pour le précédent numéro de la lettre de l'agenda rural consacré aux dispositifs relatifs au commerce de proximité, cette présentation sera complétée par des visioconférences, qui se veulent rapides et opérationnelles.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Nicole Chabannier
sous-préfète, référente ruralité

Numéro spécial

CULTURE & TERRITOIRES RURAUX

« Dans son axe 3 « Cohésion sociale et vie quotidienne des habitants » la stratégie rurale départementale a retenu à titre prioritaire pour le département de la Vendée les actions et dispositifs visant à soutenir les pratiques sportives et culturelles »

→ Pour en savoir plus, consultez la stratégie départementale



Visite de Johann Mougnot, sous-préfète des Sables d'Olonne à la Micro-folie de la Communauté de communes Océan Marais de Monts le 4 août 2022

SOMMAIRE

Les Micro-folies	P. 2
MuMo 2 : le retour sur notre territoire.....	P. 4
Les contrats locaux d'éducation artistique et culturelle.....	P. 5
Les dispositifs en faveur des bibliothèques publiques	P. 6
L'agenda de l'Agenda rural.....	P. 9
L'Agenda rural en chiffres	P. 10
Du nouveau depuis la dernière lettre	P. 11
L'Agenda rural en images	P. 12

Vous souhaitez proposer à vos habitants une offre culturelle diversifiée et de qualité : et si vous mettiez en place une micro-folie ?

Le concept

Les **Micro-Folies** sont des lieux dédiés à l'art et à l'éducation artistique et culturelle.

Ces espaces modulables de démocratie culturelle proposent des contenus culturels ludiques et technologiques articulés autour d'un musée numérique réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées. Ces galeries d'arts numériques constituent une offre culturelle incitant à la curiosité.

Chaque Micro-Folie est différente, et adaptée au territoire dans lequel elle s'implante, toutes sont conçues sur un même modèle.

En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de Réalité Virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité.

La Micro-Folie peut être installée dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, centre commercial, etc.) ou être intégrée à un nouveau programme.

Les critères d'éligibilité

Peuvent candidater :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements au sens de l'article L.5111-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Les syndicats mixtes ;
- Les fondations et associations de droit privé.

L'accompagnement possible

- Un accompagnement global de votre projet de Micro-Folie par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- Un accompagnement technique de votre projet de Micro-Folie par l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (calibrage et faisabilité) ;
- Une aide éventuelle à l'investissement sur financements de droit commun ;
- La mise à disposition des collections numériques des Micro-Folies, des outils de médiation et des formations ;
- La participation au réseau national des Micro-Folies.

En fonctionnement: les porteurs de projets peuvent solliciter le recours à un jeune en service civique ou au parcours emploi compétence .

La Villette prend par ailleurs en charge l'adhésion au réseau Micro-Folies la première année, la formation des médiateurs et le suivi technique.

Pour en savoir plus

→ Site [Aides Territoires](#)

Lien vers le descriptif complet (à titre d'information, Les Pays de la Loire n'étant pas concernés par une procédure d'appel à projet)

→ Site du [Ministère de la culture](#)

offre culturelle diversifiée et de qualité :



Pour manifester votre intérêt

La DRAC et L'établissement public de la Villette sont vos interlocuteurs privilégiés.

Contact référente Micro-Folie Pays de la Loire pour La Villette :

Noémie Guez
Responsable Opérationnel Micro-Folies
Pôle Micro-Folies – Direction de la Production
n.guez@villette.com
01 40 03 77 88 / 06 23 85 30 47

Contact DRAC pour la Vendée :

Christophe Poilane
christophe.poilane@culture.gouv.fr

Pensez à informer le référent ruralité :

pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr

Et en Vendée ?

Deux appels à projets spécifiques ont été lancés en mai et décembre 2021 et ont permis de déployer **10 micro-folies**.

Le concept expliqué en vidéo



Une visio conférence de présentation des Micro-folies aura prochainement.

Pour vous pré-inscrire : accéder au **formulaire d'inscription**



Le MuMo, musée mobile, en tournée en Vendée en janvier 2023



Le concept

Le développement d'actions itinérantes répond à une demande de proximité et de mixité tant de la part des habitants que des collectivités territoriales, en particulier en milieu rural.

Créé en 2016, le MuMo a pour mission de diffuser une exposition itinérante et unique du Frac (fonds régional d'art contemporain) des Pays de la Loire et de réaliser des ateliers de pratiques artistiques, via un camion spécialement aménagé pour l'occasion et encadré par des médiateurs culturels du dispositif. Il propose ainsi aux enfants (et aux familles) un premier contact avec l'art contemporain dans les zones peu pourvues en offre culturelle ou éloignées des équipements culturels de ce champ artistique.

Le caractère itinérant et le côté éphémère de cette présence permet de toucher de nouveaux publics grâce à une plus grande circulation des œuvres et au travail nécessaire de médiation effectué en proximité. C'est ainsi par exemple que les enseignants et éducateurs jeunesse bénéficient, en amont du passage du MuMo, de journées d'intervention/formation destinées à leur présenter le dispositif, les possibilités qu'il offre pour le projet d'établissement, et à les initier à l'art contemporain / design.

Pour en savoir plus

→ site de <https://musee-mobile.fr/>

Actions types proposées par l'équipe du MuMo lors de son passage sur un territoire :

1/ Formation des enseignants et animateurs : En amont du passage du MuMo 2, 1/2 journée d'intervention pour leur présenter le MuMo 2, les possibilités qu'il offre pour le projet d'établissement, et les initier à l'art contemporain / design.

2/ Visites : Stationné au cœur du village ou du quartier, le MuMo 2 peut accueillir jusqu'à 8 groupes / jour (3 classes, 1 groupe de périscolaire, 1 groupe d'habitants en semaine après la classe ; les centres de loisirs et associations du champ social le mercredi; le tout-public le samedi).

3/ Ateliers de pratique artistique : Après sa visite, le jeune public participe à un atelier qui permet de faire le lien entre l'exposition du MuMo 2 et le territoire.

4/ Vernissage : Exposition des travaux réalisés par le jeune public pendant la semaine dans un espace extérieur dédié à cet effet ; vernissage avec les parents d'élèves et la communauté éducative. Des actions complémentaires - soirées vidéos d'artistes, visite d'un centre d'art partenaire, intervention d'artiste en résidence etc. peuvent être organisées.

Le concept expliqué en vidéo



Et en Vendée ?

Pour cette nouvelle tournée 2022-2023, l'exposition proposée par le FRAC a pour thématique « Battrer la mesure ».

Le camion du MuMo sera présent en Vendée sur les territoires suivants :

- La Barre-de-Monts : mardi 03 et mercredi 04 janvier 2023
- Saint-Jean-de-Monts : du jeudi 05 au samedi 07 janvier 2023
- Challans : du lundi 09 au vendredi 13 janvier 2023
- Les Essarts : du lundi 16 au vendredi 20 janvier 2023



©Photo : MuMo

Vous souhaitez construire et formaliser votre politique culturelle ? Les contrats locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA) sont là pour vous y aider.

Le concept

Les contrats locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA) sont des dispositifs contractuels du ministère de la Culture d'une durée de trois ans, renouvelable, visant la mise en place et/ou le renforcement de politiques locales d'éducation artistique et culturelle.

Ils constituent des leviers structurants de développement culturel sur les territoires concernés et constituent un facteur d'attractivité.

Le public visé

Les CLEA permettent aux enfants et aux jeunes d'accéder à un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent. Au-delà, ils peuvent viser également l'ensemble de la population locale, en particulier les publics dits empêchés ou éloignés de la culture.

Critères d'éligibilité

- contractualisation se développant à l'échelle des intercommunalités ;
- Ambition locale d'un développement significatif de l'offre artistique et culturelle en direction des jeunes, mais aussi de l'ensemble des habitants ;
- Disposer de moyens humains dédiés.

Les modalités d'accompagnement par la DRAC

- Soutien financier en faveur du développement d'une présence artistique affirmée et durable sur le territoire :
 - résidences artistiques sur des temps longs
 - soutien à la qualification des propositions des structures ressources du territoire
 - aide dégressive sur trois ans pour la création d'un poste de coordination du CLEA ou du service culturel
- Accompagnement à la formalisation de parcours d'éducation artistique et culturelle prenant en compte les différents temps de vie des enfants et des jeunes, et s'inscrivant dans la durée.
- Accompagnement des professionnels : En amont et en parallèle, des parcours de formation sont organisés pour les professionnels qui interviennent auprès de ces publics.

Pour en savoir plus

Les attendus d'un CLEA en Pays de la Loire, [cliquez ici](#)

Pour manifester votre intérêt

Contact DRAC : christophe.poilane@culture.gouv.fr



Une visio conférence de présentation des CLEA aura lieu le : **jeudi 10 novembre 2022 à 9h30**

Pour vous inscrire : accéder au [formulaire d'inscription](#)

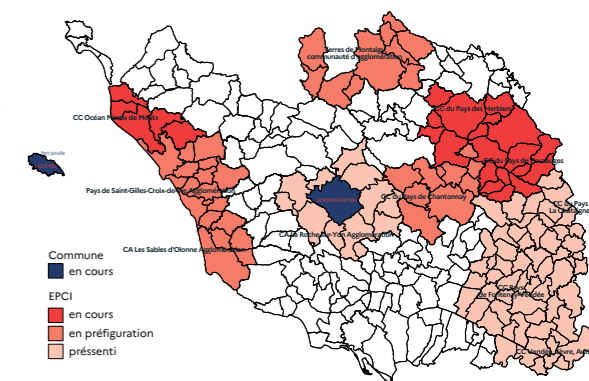
Et en Vendée ?

4 CLEA signés : La ville de La Roche-sur-Yon, les communautés de communes de Pouzauges et des Herbiers (un CLEA pour les deux CC), la CC Océan Marais de Monts et la commune de l'Île d'Yeu.

En cours de contractualisation : CC Terres de Montaigu, Pays de Chantonnay, Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

En cours de négociation : Les Sables d'Olonne agglomération, Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre Autise.

Politique contractuelle d'éducation artistique et culturelle



Les dispositifs en faveur des bibliothèques publiques

Vous souhaitez conduire des projets en faveur

1- Le concours particulier de la DGD pour la construction, l'équipement et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques

Le concept

Les bibliothèques territoriales sont des lieux uniques d'éducation et de développement culturel des territoires en France. Bien souvent le premier point d'accès à la culture, elles incarnent la politique culturelle locale portée par les élus.

En quelques décennies, elles ont su se réinventer pour devenir les lieux d'accueil, d'échanges, de découverte et d'épanouissement qu'elles sont aujourd'hui.

L'État soutient financièrement cette adaptation et la mise en œuvre des projets de développement des bibliothèques à travers :

le concours particulier « bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation

des programmes spécifiques permettant de concevoir de manière unique les projets qu'elles souhaitent porter.

Les modalités d'accompagnement par la DRAC

Le concours particulier permet chaque année de soutenir les projets d'investissements des collectivités pour leurs bibliothèques : construction, agrandissement, restructuration, équipement mobilier et informatique, acquisition d'un premier fonds documentaire.

Le dispositif permet également d'aider exceptionnellement pendant 5 ans les collectivités qui décident d'étendre les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques au public.

Critères d'éligibilité

- Les projets retenus doivent répondre aux critères détaillés par le **règlement du concours**
- A noter qu'une subvention accordée au titre de la « DGD Bibliothèques » ne peut pas être cumulée avec une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un même projet.

Pour manifester votre intérêt

Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 30 avril de chaque année.

Prendre contact avec les services de la DRAC dès le début de réflexion du projet pour identifier les actions éligibles.

Contact DRAC : livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr

(un conseiller livre est en cours de recrutement pour une arrivée en janvier prochain pour la Vendée).

de l'accès au livre et à la lecture ?

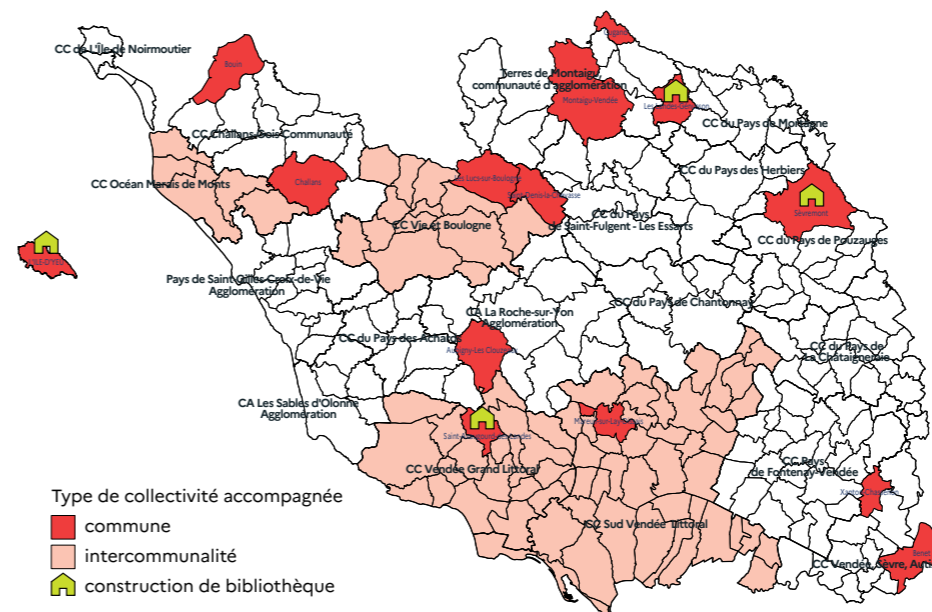
Et en Vendée ?

En 2021, **plus de 2,4 M€ de DGD** consacrés aux bibliothèques de Vendée :

- L'Île d'Yeu : construction d'une médiathèque (834 826 €) ;
- Les Landes Gênusson : construction d'une médiathèque (430 745 €) ;
- Sèvremont : construction d'une médiathèque à La Flocellière (422 282 €) ;
- Saint-Avaugourd des Landes : construction d'une médiathèque (312 363 €) ;
- Challans : équipement mobilier (133 995 €) et informatique (56 820 €) ;
- CC Sud Vendée Littoral : équipement mobilier (68 400 €) et informatique (13 500 €) et acquisitions de collections (60 168 €) de la bibliothèque de Mareuil-sur-Lay ;
- CC Vendée Grand Littoral : équipement informatique de l'une des bibliothèques du réseau (1 761 €) ;
- CC Océans Marais de Monts : équipement informatique (14 198 €) ;
- soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques d'Aubigny, les Clouzeaux, Benet, Bouin, Les Lucs sur Boulogne, Cugand, Montaigu, Saint Denis la Chevasse, Xanton-Chassenon (accompagnement entre 2 511 et 29 103 € selon la nature du projet).

En 2022, 14 collectivités rurales de Vendée ont déposé 18 dossiers qui seront définitivement validés lors de la commission DGD de septembre prochain.

Projets DGD bibliothèques accompagnés en Vendée en 2021



Une visio conférence sur le thème du soutien à la lecture aura lieu le **jeudi 17 novembre 2022 à 9h30**

Pour vous pré-inscrire, accéder au **formulaire d'inscription**



Inauguration de la médiathèque Yvon Traineau à Bouin par Gérard Gavory, préfet de la Vendée le 23 mai 2022



Les dispositifs en faveur des bibliothèques publiques

Vous souhaitez conduire des projets en faveur de l'accès au livre et à la lecture ?

2 - Les contrats territoire lecture (CTL)

Le concept

Les Contrats territoire lecture permettent de définir et coordonner la politique de développement de la lecture à l'échelle d'un territoire et de tisser des partenariats entre collectivités, bibliothèques, associations et autres équipements du territoire (écoles, crèches, établissements culturels, ...).

Le contrat repose sur l'élaboration d'un diagnostic territorial qui permet de dégager des objectifs prioritaires, de connaître les forces du territoire et de mener des actions mutualisées. Par sa souplesse, le contrat territoire lecture s'adapte à la diversité des projets émanant des collectivités. C'est un levier pour expérimenter des stratégies d'adaptation des politiques de lecture aux nouvelles attentes du public et aux nouveaux usages ; il peut accompagner la mutualisation de l'activité des bibliothèques du territoire comme la création de nouveaux services.

Critères d'éligibilité

Le CTL est signé entre l'Etat et une ou plusieurs collectivités territoriales (communes de plus de 20000 habitants ou EPCI). Sont privilégiés les territoires prioritaires (politique de la ville et ruralité).

Ce contrat peut être signé avec une ou avec plusieurs collectivités, que leur travail en réseau débouche ou non sur une prise de compétence de la lecture publique au niveau intercommunal. Il peut associer un département.

L'accompagnement

Le conseiller livre et lecture de la DRAC accompagne les élus et les professionnels des bibliothèques dans l'élaboration et le suivi du contrat.

Le contrat formalisant les engagements des cofinanceurs est signé pour trois ans, renouvelable une fois. La subvention de l'Etat ne peut excéder 50% du coût du projet. Les crédits sont versés annuellement par la DRAC, en lien avec le bilan annuel des actions.

Le recrutement d'un coordinateur territorial en charge du suivi des actions peut être cofinancé dans ce cadre.

Pour manifester votre intérêt

Contact DRAC : livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr
(un conseiller livre est en cours de recrutement pour une arrivée en janvier prochain pour la Vendée).

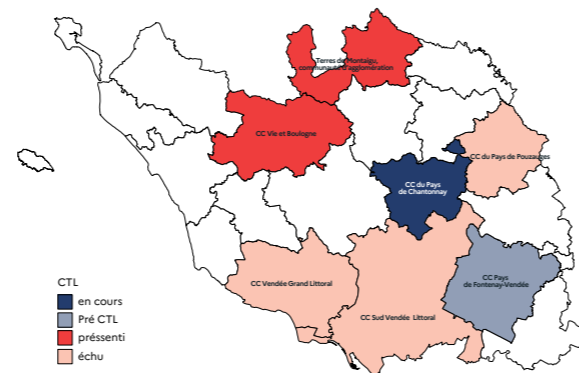
Et en Vendée ?

CTL signés depuis 2012 : communauté de Rocheservière, communauté de communes de Montaigu-Rocheservière, communauté de communes du Pays de Pouzauges, communauté de communes du Pays né de la mer, communauté de communes Sud Vendée littoral, communauté de communes Vendée Grand littoral.

CTL en cours de signature : communauté de communes du Pays de Chantonnay ; communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée

CTL en discussion : Terres de Montaigu et Vie et Boulogne

Contrats territoires-lecture (CTL)



L'agenda de l'agenda rural



Les visio-conférences à venir

Cycle « culture »

- Date à confirmer : visio-conférence « Micro-folies » → [formulaire de pré-inscription](#)
- jeudi 10 novembre / 9h30 : visio-conférence « mettre en place un CLEA » → [formulaire d'inscription](#)
- jeudi 17 novembre / 9h30 : visio-conférence « les dispositifs de soutien aux bibliothèques et à la lecture » → [formulaire d'inscription](#)

Cycle « commerce de proximité »

- mercredi 5 octobre à 9h et lundi 10 octobre à 18h30 : visio-conférence « bouge ton CoQ ! » → [pour s'inscrire, contacter : a.delaguillonniere@bougetoncoq.fr](#)



Les visio-conférences en replay

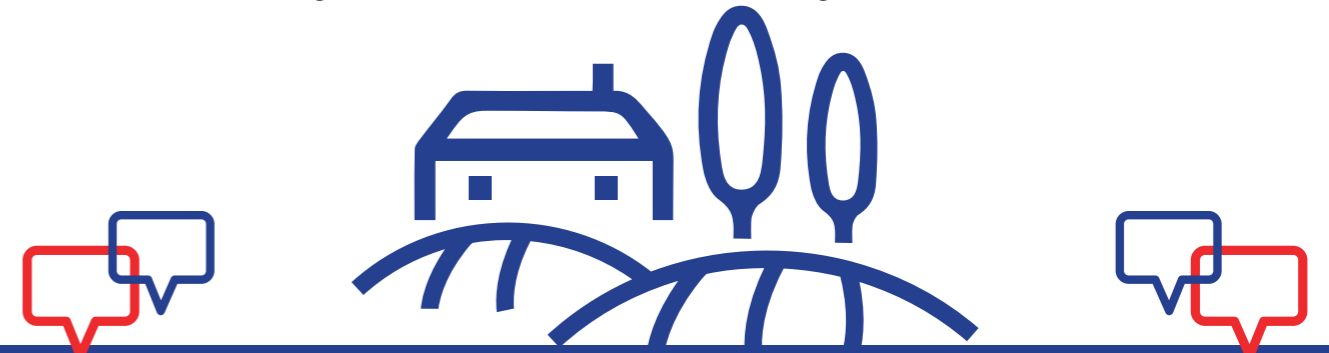
Cycle « commerce de proximité »

- jeudi 15 septembre 9h00 : visio-conférence « Bouge ton CoQ ! » → [lien vers le replay](#)
- jeudi 15 septembre 9h45 : visio-conférence « Bistrot de Pays » → [lien vers le replay](#)



Evènements à venir

- 29 septembre : inauguration de la France services du Pays des Achards
- 1^{er} octobre : inauguration de la micro-folie de Pouzauges
- du 3 au 15 octobre : journées portes ouvertes des France services
- 10 octobre : inauguration de la France services du Pays de Fontenay-Vendée
- 13 octobre : inauguration des nouveaux locaux de la France services du Pays de la Châtaigneraie
- 14 octobre : inauguration de la France services d'Océan Marais de Monts et de sa Micro-folie
- 21 octobre : inauguration de la France services de Mortagne-sur-Sèvre



Vous avez une question sur une mesure de l'Agenda rural, vous avez besoin d'être accompagnés sur un projet, vous souhaitez nous faire part de vos projets ou partager vos bonnes pratiques ?

Vos contacts : votre sous-préfet d'arrondissement
votre sous-préfet référent ruralité : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr

L'Agenda rural en chiffres

2,4 millions d'Euros au soutien des bibliothèques de Vendée en 2021



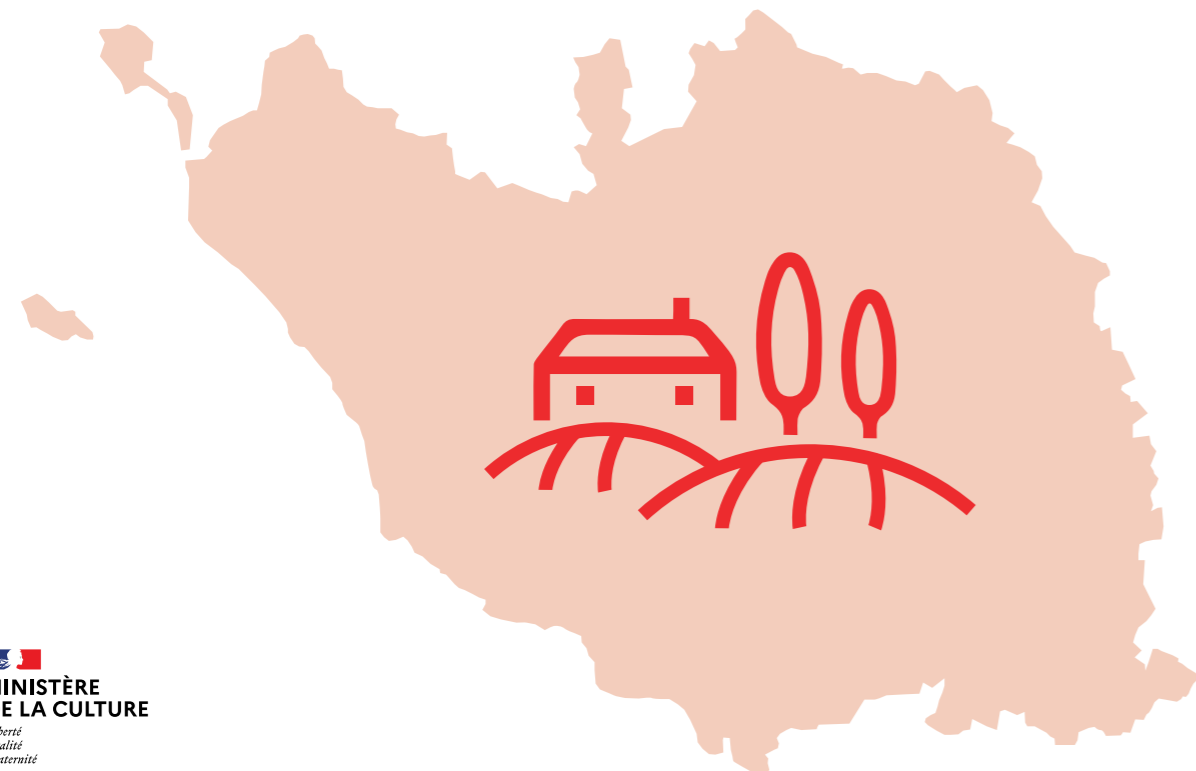
10 Micro-folies

(2 projets avec l'AAP en 2021 soit 60 527,20 € et 8 avec l'AAP 2022 pour 350 215 €)



5 contrats locaux d'éducation artistique et culturelle

3 en contrats en préfiguration (158 000 € en 2021)



6 contrats territoire-lecture signés

2 contrats en cours de signature

1 contrat en cours de discussion



18 dossiers dont :
14 communes rurales
4 intercommunalités

4 constructions de bibliothèques

DU NOUVEAU depuis la dernière lettre

Un nouveau « 1000 cafés » a ouvert ses portes en juillet à Curzon



→ Article de presse sur le site de **Ouest-France**

→ Plus d'infos sur la page Facebook **@MairiedeCurzon**





Le café de Curzon

En activité

Depuis 2022 

A propos

Le café de Curzon situé en Vendée a rejoint le réseau 1000 cafés début 2022. Son ouverture est prévue pour 2022. Il proposera aux habitant.e.s tout un panel de services de proximité.

Informations

Localisation : Curzon, Vendée

Services proposés



Débit de boisson
+



Restauration légère
+



Animations
+

Appel à projets



Bouge ton CoQ!, partenaire de l'État via l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), accompagne et finance la création d'épicerie participatives dans les communes rurales de moins de 3 500 habitants dépourvues de commerce alimentaire généraliste.

Un nouvel appel à projets est lancé du 15 novembre au 15 décembre 2022.

Les candidatures sont à adresser à l'adresse email contact@bougetoncoq.fr ou bien directement sur le site internet de Bouge ton CoQ www.bougetoncoq.fr



L'Agenda rural en images



↑ Signature le 6 juillet 2022 de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par Gérard Gavory, préfet de la Vendée, Michel Bossard, président de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise et Daniel David, maire de Benet.

#Mesure 23 de l'Agenda rural

↓ Inauguration de la France Services du Bourg-sous-la-Roche portée par Face Vendée par Gérard Gavory, préfet de la Vendée le 4 juillet 2022. Labellisé France Services, ce tiers-lieu numérique adossé à un point relais postal offre, via un guichet unique, un espace pour chaque citoyen afin d'accomplir ses démarches.

#Mesure 80 de l'Agenda rural



↑ Inauguration le 8 septembre 2022 du Quai M, salle de musique actuelle à La Roche-sur-Yon par Gérard Gavory, préfet de la Vendée et Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon.

Soutenue financièrement par l'État à hauteur de 689 K€ au titre de la DSIL, la SMAC accueillera un projet artistique et culturel avec l'appui de la DRAC des Pays de la Loire.



↓ Le 15 septembre 2022, une cinquantaine d'élus et techniciens réunis à Mareuil-sur-Lay-Dissais par le préfet de la Vendée et la Direction départementale des territoires et de la mer, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, pour débattre de la participation citoyenne dans les projets de revitalisation des communes de Vendée.

#Mesure 23 de l'Agenda rural



← Journée d'échanges le 27 septembre 2022 autour du soutien au commerce entre les services de l'État, Nicole Chabannier, sous-préfète, Maxime Breart, coordinateur national Boutique à l'essai, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et les maires et présidents EPCI «Petites villes de demain».

Retours d'expérience des élus de Fontenay-le-Comte sur les actions menées dans le cadre du programme «Action cœur de ville» puis visites de deux boutiques à l'essai de Fontenay-le-Comte.

#Mesure 23 de l'Agenda rural